

ATTESTATION CAF FIXANT LE QUOTIENT FAMILIAL DE LA FAMILLE

Lors de l'inscription pour la prochaine rentrée scolaire de 2011, les parents doivent obligatoirement se munir de leur dernière attestation CAF de l'année 2011.

Les Services de la CAF effectuent en début de chaque année civile un nouveau calcul du quotient familial, basé sur les revenus N-2 déclarés l'année N-1.

Aussi, une nouvelle attestation sera obligatoirement sollicitée au début de l'année 2012 et devra être fournie avant le 20 février 2012, pour une application à compter du mois de février.

A défaut le tarif le plus élevé sera appliqué.